COMPTAGESMA AUDIT
Commissaires aux comptes

Associés

Sébastien BUET

Thomas LE PORS

Victor RICHARD

Mélanie VILLALARD

FEDERATION FRANCAISE DE SQUASH

Siège Social : 2, rue de Paris
94100 SAINT-MAUR-DES-FOSSES

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

SAINT-MALO
13, rue du Clos Matignon
35400 SAINT MALO
Tél 02 99 40 96 52
Fax 02 99 40 18 29
saint-malo@comptagesma.fr

RENNES
Rue de la Terre Victoria
Parc Edonia – Bâtiment A – 1er étage
35760 SAINT-GREGOIRE
Tél 02 99 87 54 54
Fax 02 99 87 00 00
rennes@comptagesma.fr

DINAN
6, rue de la Tramontane
22100 DINAN
Tél 02 96 85 27 85
Fax 02 96 85 25 27
dinan@comptagesma.fr

Fédération Française de Squash

Exercice clos le
31.12.2022

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

A l'assemblée générale de la FEDERATION FRANCAISE DE SQUASH,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la FEDERATION FRANCAISE DE SQUASH relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point exposé dans la note en page 17 et 18 de l'annexe des comptes annuels sur les provisions pour risques et charges et notamment sur le fonds d'aides aux clubs.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.
Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces

comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Comité Directeur.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.
En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Saint Malo,

Le commissaire aux comptes

C O M P T A G E S M A A U D I T

Mélanie VILLALARD

Bilan Actif

	Etat exprimé en **euros**	31/12/2022 Brut	31/12/2022 Amort. et Dépréc.	31/12/2022 Net	31/12/2021 Net
ACTIF IMMOBILISE	**IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions brevets droits similaires	61 097	61 097		4 390
	Autres immobilisations incorporelles (1)				
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques,mat. et outillage indus.	408 371	407 303	1 068	2 249
	Autres immobilisations corporelles	17 389	11 375	6 014	10 203
	Immobilisations corporelles en cours	40 718		40 718	
	Avances et acomptes				
	BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.	7 259		7 259	7 259
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts	3 488		3 488	10 496
	Autres immobilisations financières	13 714		13 714	12 801
	TOTAL (I)	**552 037**	**479 775**	**72 262**	**47 399**
ACTIF CIRCULANT	**STOCKS ET EN-COURS**				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises	8 341		8 341	
	Avances et Acomptes versés sur commandes	10 555		10 555	
	CREANCES (3)				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	22 334		22 334	50 535
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	40 980		40 980	34 610
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES	963 581		963 581	996 189
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	31 162		31 162	36 760
	TOTAL (II)	**1 076 954**		**1 076 954**	**1 118 094**
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)				
	Primes de remboursement des obligations (IV)				
	Ecarts de conversion actif (V)				
	TOTAL ACTIF (I à V)	**1 628 991**	**479 775**	**1 149 215**	**1 165 493**
	(1) dont droit au bail				
	(2) dont à moins d'un an			3 488	15 309
	(3) dont à plus d'un an				

Eléments des comptes annuels visés au présent rapport LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

Bilan Passif

Etat exprimé en **euros**

		31/12/2022	31/12/2021
FONDS PROPRES	**Fonds propres sans droit de reprise**		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
	Autres		
	Report à nouveau	335 827	159 459
	Excédent ou déficit de l'exercice	**(12 525)**	**176 368**
	Total des fonds propres (situation nette)	**323 302**	**335 827**
	Fonds propres consomptibles		
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des autres fonds propres		
	Total des fonds propres	**323 302**	**335 827**
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation		
	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		
	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
	Total des fonds reportés et dédiés		
Provisions	Provisions pour risques	190 000	295 000
	Provisions pour charges		
	Total des provisions	**190 000**	**295 000**
DETTES (1)	**DETTES FINANCIERES**		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	177 221	113 598
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	84 169	61 693
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	382	17 213
	Produits constatés d'avance	374 142	342 162
	Total des dettes	**635 914**	**534 666**
	Ecarts de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	**1 149 215**	**1 165 493**

Résultat de l'exercice exprimé en centimes	(12 525,40)	176 368,24
(1) Dont à moins d'un an	635 914	534 666
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		

Eléments des comptes annuels visés au présent rapport
LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en **euros**

		31/12/2022	31/12/2021
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations	594 097	435 394
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens	69 917	7 203
	dont ventes de dons en nature	65 166	
	Ventes de prestations de service	614 067	232 865
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	638 185	596 456
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels	2 475	1 734
	Mécénats	159 960	
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	163 350	109 911
	Utilisations des fonds dédiés		
	Autres produits	279	94
	Total des produits d'exploitation	**2 242 329**	**1 383 656**
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises	78 038	700
	Variation de stock	(8 341)	
	Achats de matières et autres approvisionnements	1 006	232
	Variation de stock		
	Autres achats et charges externes	1 451 782	622 983
	Aides financières	139 122	50 866
	Impôts, taxes et versements assimilés	9 910	4 832
	Salaires et traitements	315 389	252 749
	Charges sociales	106 818	69 007
	Dotation aux amortissements et dépréciations	9 925	17 110
	Dotation aux provisions		
	Reports en fonds dédiés		
	Autres charges	115 862	162 609
	Total des charges d'exploitation	**2 219 510**	**1 181 088**
	RESULTAT D'EXPLOITATION	**22 819**	**202 568**

Eléments des comptes annuels visés au présent rapport
LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en **euros**

		31/12/2022	31/12/2021
	RESULTAT D'EXPLOITATION	**22 819**	**202 568**
PRODUITS FINANCIERS	De participation		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	1 827	1 565
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		1
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des produits financiers	**1 827**	**1 566**
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées		
	Différences négatives de change	78	165
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des charges financières	**78**	**165**
	RESULTAT FINANCIER	**1 749**	**1 400**
	RESULTAT COURANT avant impôts	**24 568**	**203 968**
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion	6 169	5 571
	Sur opérations en capital		
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels	**6 169**	**5 571**
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion	40 104	32 634
	Sur opérations en capital	2 720	162
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Total des charges exceptionnelles	**42 824**	**32 796**
	RESULTAT EXCEPTIONNEL	**(36 656)**	**(27 225)**
	Participation des salariés aux résultats		
	Impôts sur les bénéfices	438	375
	TOTAL DES PRODUITS	**2 250 325**	**1 390 792**
	TOTAL DES CHARGES	**2 262 850**	**1 214 424**
	EXCEDENT ou DEFICIT	**(12 525)**	**176 368**

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature	5 800	1 550
Prestations en nature		
Bénévolat	8 435	7 811
TOTAL	**14 235**	**9 361**
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens	5 800	1 550
Prestations		
Personnel bénévole	8 435	7 811
TOTAL	**14 235**	**9 361**

Eléments des comptes annuels visés au présent rapport LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de 1 149 215 euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total produits de 2 250 325 euros et un total charges de 2 262 850 euros, dégageant ainsi un résultat de -12 525 euros.

L'exercice considéré débute le 01/01/2022 et finit le 31/12/2022.
Il a une durée de 12 mois.

La présente annexe fait partie intégrante des comptes annuels pour l'exercice ouvert du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Présentation de l'association

- **Objet social**

La FFSquash a pour objet :
• d'organiser, de diriger, de contrôler, de développer et de promouvoir le squash ;
• de permettre à tous l'accès à la pratique du squash ;
• de fédérer toutes les associations, groupements sportifs et/ou Clubs Affiliés pratiquant le squash, de rechercher et de faciliter la création de telles associations, groupements et/ou Clubs Affiliés, d'encourager et de soutenir leurs efforts ;
• de représenter officiellement les membres fédérés tant en France, auprès des pouvoirs publics, qu'à l'étranger ;
• de se consacrer de façon générale à tout ce qui concerne le squash, directement ou indirectement, et de se prononcer en dernier ressort sur toute question ayant trait à ce sport.

- **Moyens mis en œuvre**

Pour se faire, la FFSquash :
• établit tous les règlements nécessaires et les fait appliquer ;
• s'interdit toute discrimination et garantit notamment en son sein la liberté d'opinion et l'égal accès des hommes et des femmes aux instances dirigeantes. La FFSquash veille au respect de ces principes par ses membres ainsi qu'au respect de la charte de déontologie du sport établie par le Comité National Olympique et Sportif Français. La FFSquash garantit également le respect des droits de la défense.

Eléments des comptes annuels
visés au présent rapport
LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

Référentiel comptable applicable et Principes généraux

- **Référentiel comptable applicable**

Le référentiel comptable applicable à l'association est le suivant :

- Plan Comptable Général ,
- Règlement de l'Autorité des Normes Comptables n° 2014-03 et 2018-06.

- **Principes généraux**

Les informations obligatoires mais non applicables ainsi que celles dont l'importance n'est pas significative ne sont pas présentées (PCG art. 831-1 s.).

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base et conformément aux règles et méthodes générales d'établissement et de présentation des comptes annuels :

- Continuité d'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice sur l'autre,
- Indépendance des exercices,

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Evènements postérieurs à la clôture

Aucun évènement notoire susceptible d'avoir un impact significatif sur les comptes de l'exercice n'est à signaler.

Changements de présentation

Certains reclassements de comptes ont été opérés entre 2021 et 2022 afin de tenir compte du plan comptable associatif et de la mise en place du règlement ANC n° 2018-06.

Règles et méthodes comptables

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- **Immobilisations incorporelles et corporelles**

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production si elles sont produites en interne.

Eléments des comptes annuels
visés au présent rapport
LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

L'ensemble des immobilisations est non décomposable. L'association ne dépassant pas les seuils du décret cité ci-après, la durée d'usage a été retenue pour le plan d'amortissement des immobilisations non décomposables (décret comptable, art. 8 modifié par le décret 2005-1757 du 30 décembre 2005 ; PCG art. 322-4-5, al. 2 introduit par le règlement 05-09 du CRC du 3 novembre 2005, arrêté du 26 décembre 2005, JO du 3 janvier 2006).

La valeur résiduelle des actifs n'étant pas significative et fiable, son montant n'est pas déduit de la valeur amortissable de l'immobilisation.

Les durées utilisées à ce jour sont les suivantes :

- Marques : 10 ans
- Logiciel : 1 à 3 ans
- Matériel & outillage : 3 ans
- Matériel de bureau et informatique : 3 ans

- **Immobilisations financières**

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires / augmentée des frais accessoires.

Lorsque qu'il existe un indice de perte de valeur durable d'une immobilisation financière, une dépréciation est pratiquée par différence entre la valeur d'inventaire et la valeur brute. Cette analyse est faite individuellement et actualisée chaque année avec les éléments disponibles à la date d'arrêté des comptes annuels.

- **Créances et dépréciations**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur probable de recouvrement est inférieure à la valeur comptable, c'est-à-dire lorsqu'il existe un risque de non-recouvrement ou d'insolvabilité du débiteur.

Les créances présentant un espoir de recouvrement nul sont passées en pertes une fois tous les recours épuisés.

Provisions pour risques et charges

Ces provisions sont destinées à couvrir les risques et les charges que des évènements en cours ou survenus rendent probables, nettement précises quant à leur objet mais dont la réalisation et l'échéance ou le montant sont incertains.

Eléments des comptes annuels visés au présent rapport
LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

- **Développement du système d'information fédéral et de la base de données fédérale – Intranet**

Un projet de refonte globale du système d'information de la fédération, intégrant la base de données des licences, a été engagé en 2012, et est toujours en cours. L'objet de l'application est de permettre à la fédération de renforcer le lien avec ses licenciés et ses structures dépendantes, ligues, comités départementaux, associations et clubs. La provision constatée en 2020 à hauteur de 45 000 € a été repris à hauteur de 15 000 € (état des dépenses engagées sur 2022).
Il reste inscrit en compte 30 000 € au 31 décembre 2022.

- **Provisions pour pertes de licences**

Les revenus de licences et d'affiliations sont toujours en recul par rapport au niveau des années antérieures au covid.

La provision constatée en 2020 à hauteur de 170 000 € pour couvrir les risques liés à cette situation a été reprise à hauteur de 70 000 € sur 2021, et 70 000 € sur 2022.

Il reste inscrit en provision 30 000 € au 31 décembre 2022.

- **Provisions pour transfert de siège social**

Le transfert à Joinville, du siège de la fédération est en cours de préparation.

A ce titre, une provision de 50 000 euros a été constituée à la clôture de l'exercice 2020. Le projet reste d'actualité et la provision reste également inscrite en compte.

- **Fonds d'aides aux clubs**

Un fonds d'aide a été constitué à la clôture de l'exercice 2020 à hauteur de 100 000 euros afin de prévenir les risques de fermeture des clubs.

La provision de 100 000 €uros a été reprise à hauteur de 20 000 € sur 2022.

Il reste inscrit en compte 80 000 € au 31 décembre 2022.

Engagements en matière d'indemnités de départ en retraite

L'association ne comptabilise pas ses engagements en matière d'indemnités de départ en retraite.
Ces engagements sont évalués à 5 475 € à la clôture. Ce montant a été évalué selon la méthode des flux actualisés dite « rétrospective prorata temporis », en retenant les critères suivants :
- convention collective : sport
- progression des salaires : 1 % constant
- taux d'actualisation : 3.77 %

Eléments des comptes annuels visés au présent rapport LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

- départ probable à l'âge de : 62 ans
- taux de rotation retenu : faible pour la catégorie « ensemble du personnel »
- départ à l'initiative du salarié
- taux de charges sociales estimé à 50 %
- table de mortalité : TV 88/90.

Honoraires du commissaire aux comptes

Le montant des honoraires du commissaire aux comptes comptabilisé au titre de l'exercice s'élève à 5 400 €.

Contributions volontaires

Les contributions volontaires sont valorisées et portées en compte de résultat.

Les heures de bénévolat évaluées s'élèvent à 762 heures en 2022. Elles correspondent aux heures des bénévoles présents dans les instances suivantes : comex, conseil fédéral et assemblées générales et séminaire fédéral. Elles ont été évaluées au SMIC soit 11.07 € de l'heure.
Les mises à disposition de biens correspondent à des mises à disposition de salle.

Fiscalité

La FFSquash a opté depuis le 1er novembre 2012 pour la sectorisation des activités lucratives constituées par l'acquisition et l'exploitation des courts vitrés démontables ainsi que par les activités de la boutique fédérale.
Ces activités qui sont désormais assujetties aux impôts commerciaux, font l'objet dans la comptabilité de la FFSquash de la tenue de comptes distincts permettant de suivre le montant des opérations taxables et exonérées.

Eléments des comptes annuels
visés au présent rapport
LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

Variation des Fonds Propres

Etat exprimé en **euros**	Fonds propres clôture 31/12/2021	Affectation du résultat N-1	Augmentation	Diminution ou consommation	Fonds propres clôture 31/12/2022
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecarts de réévaluation					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves pour projet de l'entité					
Autres réserves					
Report à nouveau	159 459	176 368			335 827
Excédent ou déficit de l'exercice	176 368	(176 368)		12 525	(12 525)
Situation nette	**335 827**			**12 525**	**323 302**
Fonds propres consomptibles					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	**335 827**			**12 525**	**323 302**

Eléments des comptes annuels
visés au présent rapport
LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

Immobilisations

Etat exprimé en **euros**	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2022
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Viremt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES						
Frais d'établissement et de développement						
Donations temporaires d'usufruit						
Autres	61 097					61 097
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**61 097**					**61 097**
CORPORELLES						
Terrains						
Constructions sur sol propre						
sur sol d'autrui						
instal. agenct aménagement						
Instal technique, matériel outillage industriels	408 371					408 371
Instal., agencement, aménagement divers						
Matériel de transport						
Matériel de bureau, informatique et mobilier	17 418		684		712	17 389
Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles en cours			40 718			40 718
Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**425 789**		**41 402**		**712**	**466 479**
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES						
FINANCIERES						
Participations évaluées en équivalence	7 259					7 259
Autres participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts et autres immobilisations financières	23 297		5 413		11 508	17 202
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	**30 556**		**5 413**		**11 508**	**24 461**
TOTAL	**517 442**		**46 815**		**12 220**	**552 037**

Eléments des comptes annuels visés au présent rapport LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

Amortissements

	Etat exprimé en **euros**	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2022
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Autres	56 707	4 390		61 097
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**56 707**	**4 390**		**61 097**
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre				
	sur sol d'autrui				
	instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels	406 122	1 181		407 303
	Autres instal., agencement, aménagement divers				
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau, mobilier	7 214	4 353	193	11 375
	Emballages récupérables et divers				
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**413 337**	**5 535**	**193**	**418 679**
	TOTAL	**470 043**	**9 925**	**193**	**479 775**

Eléments des comptes annuels
visés au présent rapport
LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

Provisions

Etat exprimé en **euros**		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2022
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres	295 000		105 000	190 000
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	**295 000**		**105 000**	**190 000**
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations : incorporelles				
	Sur immobilisations : corporelles				
	Sur immobilisations : legs ou donations				
	Sur immobilisations : des titres mis en équivalence				
	Sur immobilisations : titres de participation				
	Sur immobilisations : autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients, usagers	29 162		29 162	
	Sur créances reçues par legs ou donations				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	**29 162**		**29 162**	
	TOTAL GENERAL	**324 162**		**134 162**	**190 000**
Dont dotations et reprises	- d'exploitation			134 162	
	- financières				
	- exceptionnelles				

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.

Eléments des comptes annuels visés au présent rapport LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

Créances et Dettes

	Etat exprimé en **euros**	31/12/2022	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts	3 488	3 488	
	Autres immobilisations financières	13 714		13 714
	Clients, usagers douteux ou litigieux			
	Autres créances clients, usagers	22 334	22 334	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	4 450	4 450	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Confédération, fédération, union, entités affiliées			
	Créances reçues par legs ou donations			
	Débiteurs divers	36 530	36 530	
	Charges constatées d'avance	31 162	31 162	
	TOTAL DES CREANCES	**111 679**	**97 964**	**13 714**
	Prêts accordés en cours d'exercice			
	Remboursements obtenus en cours d'exercice	7 008		
	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

		31/12/2022	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	177 221	177 221		
	Dettes des legs ou donations				
	Personnel et comptes rattachés	35 856	35 856		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	37 887	37 887		
	Impôts sur les bénéfices	438	438		
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	9 988	9 988		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Confédération, fédération, union, entités affiliées				
	Autres dettes	382	382		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance	374 142	374 142		
	TOTAL DES DETTES	**635 914**	**635 914**		
	Emprunts souscrits en cours d'exercice				
	Emprunts remboursés en cours d'exercice				
	Emprunts dettes associés (personnes physiques)				

Eléments des comptes annuels visés au présent rapport LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

Charges constatées d'avance

Etat exprimé en **euros**	Période	Montants	**31/12/2022**
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION		31 162	**31 162**
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			**31 162**

Eléments des comptes annuels
visés au présent rapport
LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

Produits constatés d'avance

Etat exprimé en **euros**	Période	Montants	31/12/2022
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION		374 142	**374 142**
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			**374 142**

Eléments des comptes annuels visés au présent rapport
LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

Effectif moyen

		31/12/2022	Interne
EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE	Cadres & professions intellectuelles supérieures		1
	Professions intermédiaires		
	Employés		6
	Ouvriers		
	TOTAL		**7**

Eléments des comptes annuels
visés au présent rapport
LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

Evaluation des contributions volontaires en nature

Répartition par nature de produits	31/12/2022	31/12/2021
Dons en nature	5 800	1 550
Prestations en nature	5 800	1 550
Bénévolat	8 435	7 811
	8 435	7 811
Total	**14 235**	**9 361**

Répartition par nature de charges	31/12/2022	31/12/2021
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens	5 800	1 550
Prestations	5 800	1 550
Personnel bénévole	8 435	7 811
	8 435	7 811
Total	**14 235**	**9 361**

Eléments des comptes annuels
visés au présent rapport
LE COMMISSAIRE AUX COMPTES